



LE PROJET URBAIN AU PUIITS-LA-MARLIÈRE

Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs années, le conseil municipal et les services municipaux travaillent sur l'élaboration d'un projet urbain qui dessine le renouveau de Villiers-le-bel à l'horizon d'une dizaine d'années.

Du projet de territoire au plan local d'urbanisme, ce projet s'est développé avec le concours de nombreux partenaires et de nombreux habitants à travers les premières étapes de concertation. La mobilisation d'importants dispositifs, notamment ceux de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, a permis à ce projet de s'inscrire dans la réalité.

Le projet urbain porté par la Municipalité comprend 4 objectifs majeurs :

- Renouveler et diversifier l'offre de logements
- Améliorer la qualité des services et équipements urbains
- Désenclaver les quartiers et améliorer l'articulation entre eux en recomposant le réseau de voirie et l'espace public
- Développer une ambition sociale et environnementale forte.

Vous trouverez, dans ce document, l'essentiel du projet urbain concernant votre quartier. De nombreuses rencontres ont eu lieu depuis plus d'un an et les habitants ont pu améliorer les projets au regard de leurs expériences et de leurs usages concrets. Des modifications y ont donc déjà été apportées et il est désormais finalisé.

En fonction du montant des subventions que la Municipalité espère maximal et dont elle aura connaissance d'ici quelques mois, mais aussi des contributions que vous pouvez encore faire valoir, tous les points détaillés dans ce document ne seront pas forcément réalisés dans leur totalité ni dans la même temporalité. En tout état de cause, chacun fera l'objet d'une concertation en son temps.

Le projet urbain de Villiers-le-Bel est un projet ambitieux, qui souhaite faire de notre commune une ville du 21^e siècle : ouverte et unie, forte de nombreux équipements de qualité, clairement orientée vers le développement durable... Une ville où il fait bon grandir et vivre ! Le projet urbain devrait être totalement réalisé d'ici 2030.

J'ai voulu qu'une dernière phase de concertation se déroule dans les trois quartiers principalement concernés par le projet de rénovation urbaine. Aussi, je vous donne rendez-vous vendredi 22 février, à 19h, à la maison de quartier Camille-Claudel.

Je vous invite à y participer nombreux.

Fidèlement,

**Le Maire,
Jean-Louis Marsac**

ville de  Villiers-le-bel

PUITS-LA-MARLIÈRE EN 2030 ? ET SI VOUS DÉCIDIEZ ?

**Décidez de l'avenir de votre quartier !
Réunion publique sur le projet urbain
du Puits-La-Marlière**

**Vendredi 22 février 2019
à 19h**

**Maison de quartier Camille-Claudel,
32 bis avenue du 8 mai 1945**

ville de  Villiers-le-bel

LE PROJET URBAIN PORTÉ PAR LA MUNICIPALITÉ COMPREND 4 OBJECTIFS MAJEURS :

- **Renouveler et diversifier l'offre de logements.**
- **Améliorer la qualité des services et équipements urbains.**
- **Désenclaver les quartiers et améliorer l'articulation entre eux en recomposant le réseau de voirie et l'espace public.**
- **Développer une ambition sociale et environnementale forte.**

Renouveler et diversifier l'offre de logements

Le nombre de demandeurs de logements à Villiers-le-Bel est très important, et l'offre de logements pas suffisante, ni en quantité, ni en variété. La Municipalité souhaite qu'une nouvelle offre puisse répondre aux besoins des habitants, besoins qui évoluent avec le temps (naissance d'enfants, séparation de couples, décohabitation des jeunes qui souhaitent rester sur Villiers, personnes âgées qui se retrouvent seules dans des logements trop grands etc), ce qu'il est convenu d'appeler le parcours résidentiel.

Le Puits-la-Marlière est constitué d'un parc de logements sociaux appartenant à Val d'Oise Habitat et 1001 Vies Habitat, ainsi que de nombreuses copropriétés.

1. Val d'Oise Habitat, propriétaire de 1082 logements, va lancer la réhabilitation de ses appartements d'ici quelques semaines. La première tranche de cette réhabilitation, concerne 874 appartements.
2. La résidence Henri Sellier, qui comprend 318 logements dont 265 appartenant au bailleur 1001 Vies Habitat, sera réhabilitée.
3. Les copropriétés Blériot et Mermoz bénéficieront d'une réhabilitation.
4. Entre la rue Pompon et le chemin de St Denis, au sud du Puits-la-Marlière, un ensemble de logements de type collectifs et en accession à la propriété et dont la commercialisation a débuté, sera construit.
5. À proximité du groupe scolaire Henri Wallon (logements individuels) et du groupe scolaire Paul Langevin (petit collectif), deux ensembles immobiliers de logements locatifs seront réalisés.

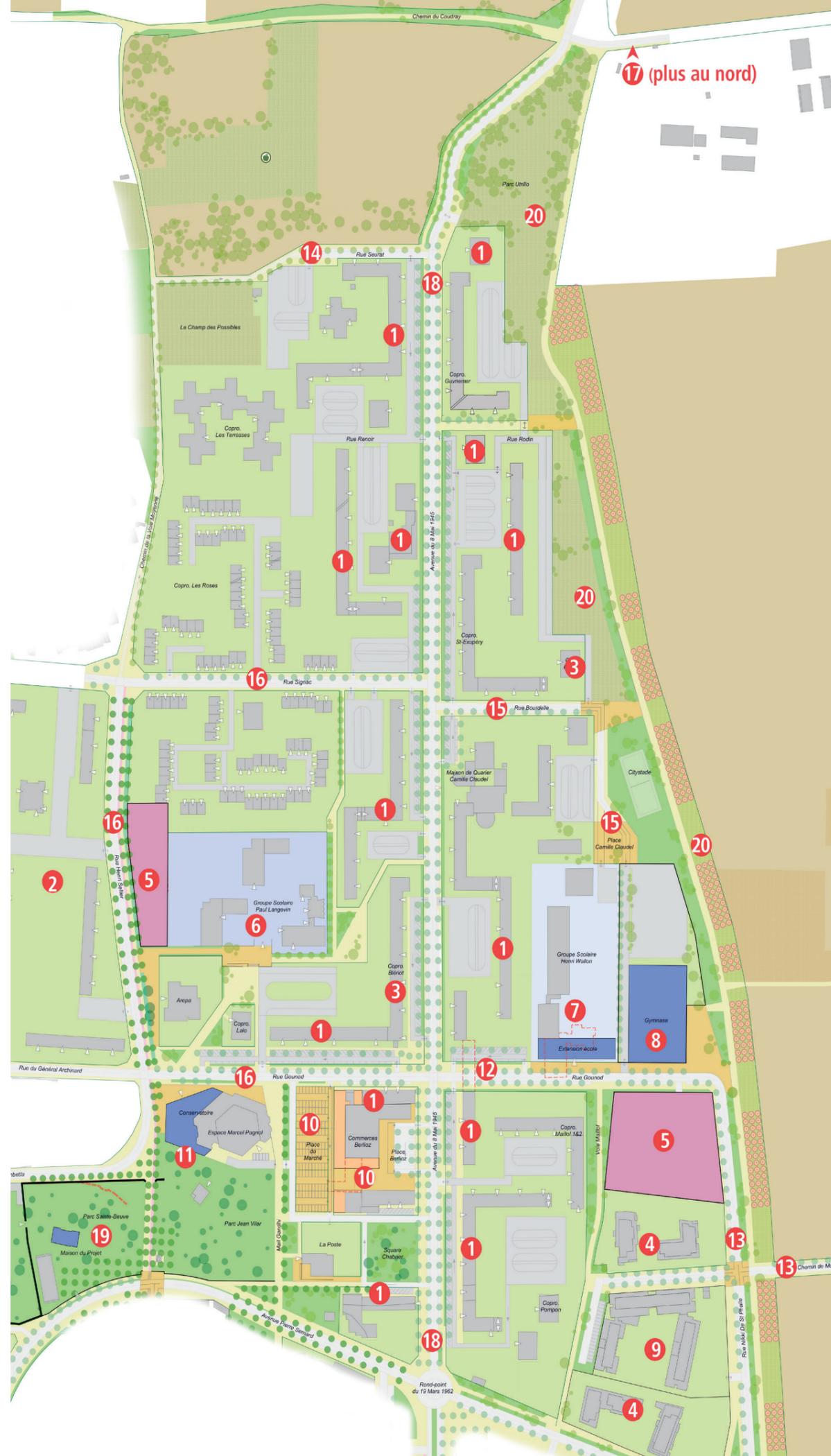
Améliorer la qualité des services et équipements urbains

Les services et équipements du Puits-la-Marlière ont été pour l'essentiel conçus au début des années 60. Ils doivent donc être rénovés ou reconstruits.

6. Le groupe scolaire Langevin/Rousseau sera réhabilité et une extension sera réalisée. Le restaurant scolaire sera démolé et reconstruit.
7. Le groupe scolaire Henri Wallon sera en partie rénové et en partie reconstruit. En effet, pour faire passer une nouvelle voie qui permettra de désenclaver le quartier en prolongeant la rue Gounod, une partie de la maternelle sera détruite et reconstruite.
8. Le gymnase Paul Langevin est à bout de souffle. Un nouveau gymnase, qui portera le nom de l'ancien maire Didier Vaillant, sera construit à l'Est du quartier, à proximité du groupe scolaire Henri Wallon.
9. Avec la fermeture progressive de l'hôpital Adelaïde Hautval et le vieillissement général de la population, l'ARS fait construire une plateforme gériatrique à l'Est du Puits-la-Marlière, comprenant une structure de soins de jour et un ehpad.
10. L'ensemble constitué par le centre commercial de la place Berlioz et la place du marché sera modifié de manière à lier l'activité des boutiques à celle du marché. Des cellules commerciales seront détruites permettant de créer une ouverture sur la place du marché. La totalité sera requalifiée et harmonisée.
11. Un nouveau conservatoire de musique sera construit et formera avec l'Espace Marcel Pagnol, dont il se rapprochera, une centralité culturelle très qualitative. La maison qui accueille l'actuel conservatoire sera rénovée pour accueillir des activités associatives.

Désenclaver les quartiers et améliorer l'articulation entre eux en recomposant le réseau de voirie et l'espace public

Le quartier du Puits-la-Marlière est assez remarquable en matière de voirie. En effet, seules 4 voies en permettent la desserte et le transit, ce qui pour un quartier regroupant près de 2 000 logements est très peu. Comme pour les autres quartiers, le projet urbain prévoit de créer de nouveaux axes pour le désenclaver et y améliorer la circulation, notamment en y créant un deuxième axe de circulation Est/Ouest, le seul étant pour l'instant celui de l'avenue Pierre Semard. Les pistes cyclables continueront d'être développées.



tamment en y créant un deuxième axe de circulation Est/Ouest, le seul étant pour l'instant celui de l'avenue Pierre Semard. Les pistes cyclables continueront d'être développées.

12/13 • Un axe important verra bientôt le jour, prolongeant la rue Gounod vers l'Est. Celle-ci se raccordera à une nouvelle rue nord/sud, la rue Nikki-de-Saint-Phalle, qui permettra la desserte de la future plateforme gériatrique et des nouveaux bâtiments de logements, mais également d'accéder directement aux Carreaux par la voie en cours de réalisation chemin de Montmorency puis par la rue Léon Blum. Pour prolonger à l'Est la rue Gounod, une vingtaine de logements seront démolis.

14 • La rue Seurat se prolongera pour permettre de désenclaver l'extrémité Nord-Ouest du quartier, tandis que le cheminement sera revu pour désenclaver la résidence des Terrasses.

15 • La rue Bourdelle sera requalifiée et un parvis donnant sur le groupe scolaire Henri Wallon sera créé.

16 • Les rues Signac, Sellier et Gounod seront requalifiées

17 • La déviation de la rd 370 – la rd 970 – passant au Nord du Puits-la-Marlière sera prolongée vers la rd 316 en direction d'Écouen, ce qui aura pour conséquence de soulager la circulation de transit passant encore par l'avenue du 8 mai 1945.

18 • L'avenue du 8 mai 1945 sera entièrement requalifiée (contre allée comprises) pour donner plus de places et de sécurité aux piétons et aux deux-roues.

Développer une ambition sociale et environnementale forte

La commune de Villiers-le-Bel s'est clairement engagée dans la direction du développement durable, en réalisant avec les habitants un Agenda 21 prévoyant plus de 200 actions visant à créer les conditions environnementales, sanitaires et sociales d'un mieux vivre pour chacun.

Villiers-le-Bel dispose d'un vrai potentiel vert de par sa situation géographique et les nombreux espaces urbains végétalisés. Le projet municipal entend concrétiser ce potentiel en mettant en valeur les parcs existants et en développant notamment l'agriculture urbaine, les jardins partagés et familiaux. Les liaisons douces, piétonne et cycliste, seront développées dans tous les quartiers et bénéficieront d'une vraie continuité, notamment en direction de la gare RER.

19 • Les trois parcs Ginkgo, Ste Beuve et Jean Vilar seront réaménagés pour constituer un tout mis en valeur, notamment lié par la création d'un mail nord/sud aménagé à partir de la voie moyenne et la rue Henri Sellier.

20 • Si une large bande située entre l'Est et l'Ouest du territoire communal permettra de développer l'agriculture urbaine et les circuits locaux d'approvisionnement alimentaire, la bordure Est du Puits-la-Marlière fait l'objet d'un projet d'agriculture urbaine tourné vers les loisirs, l'éducation à l'environnement et à la biodiversité. Ce projet, qui devra être mieux défini avec les acteurs locaux et les habitants, envisage la mise en place de jardins partagés (un projet est déjà en cours sur le parc Maurice Utrillo, avec de premiers résultats prévus avant l'été), de vergers collectifs dont une partie devrait permettre une cueillette en libre accès, mais aussi de ruches pour une production de miel locale et, éventuellement à terme, d'une micro-ferme pédagogique.